



Compte rendu du Comité Technique Local 6 janvier 2015

Déclarations Liminaires

Les syndicats Solidaires, FO puis la CFDT lisent une déclaration liminaire les uns après les autres, portant essentiellement sur les suppressions d'emplois. Reprenant les mêmes points, le directeur n'y répond qu'en une fois à la fin :

- La DRFIP se bat chaque année avec la DG pour avoir le maximum de budget et le minimum de suppression d'emplois.
- Au sujet du découragement des agents, il souligne la qualité du travail dans le département : c'est une très bonne direction présentant d'excellents résultats chaque année, ce qui serait dû à l'implication des agents. Il est cependant bien conscient que cela s'effrite et que la motivation disparaît.
- Les fermetures des trésoreries ne répondent pas toujours aux plans nationaux mais peuvent être des **décisions locales** qui ne nuisent pas à la qualité du service.
- Au niveau national, toutes les catégories sont concernées par les suppressions d'emplois. De plus, les requalifications de C en B sont considérées comme des suppressions dans les chiffres (sur les 20 C supprimés, 12 sont des requalifications, NdlacGT). Le nombre de suppressions est **stable** par rapport aux années précédentes.
- Même si le ministère n'a pas été décrété prioritaire par le gouvernement pour des raisons politiques, la DGFIP occupe une position particulière au sein de l'État et est favorisée dans le ministère même.
- La DGFIP ne met de moyens QUE sur les missions **nécessaires**.

Sont ensuite approuvés les procès verbaux des CTL du mois d'octobre.

Suppressions des emplois

Les explications de la direction concernant la manière dont les emplois supprimés sont choisis durent plutôt en longueur.

Le nombre d'emplois supprimés (27) est d'abord décidé (notamment avec l'application de différents correctifs pour chaque département, inexplicables car les départements n'ont pas les éléments nécessaires pour les recalculer). Puis la répartition par grade est faite (en l'occurrence, 2A, 4B, 20C et 1 AFiP).

Les suppressions ne sont pas proportionnelles aux services. En effet, il est impossible de supprimer des morceaux de postes (1/2 contrôleur par exemple). Certains postes n'ont donc pas de suppression alors que d'autres perdent un poste entier.

Afin de savoir quels postes précisément supprimer, la direction générale fournit des fléchages (indicatifs) pour ce qu'elle pense être des pistes à suivre, notamment pour les endroits où il y a des gains de productivité. A titre d'exemple, cette année, étaient conseillés la suppression d'un emploi en SIP grâce au temps "gagné" par la télédéclaration IR, et trois en SIE "gagnés" grâce aux téléprocédures. A l'inverse, certains services sont neutralisés et il est impossible d'y toucher (cette année, le choix politique s'est porté encore une fois sur le contrôle fiscal).

Pour déterminer ensuite dans quels services seront supprimés ces postes, des ratios sont calculés pour chaque série de structure (SIP, SIE, trésoreries...) et les suppressions sont ensuite ajustées en fonction. Cependant, il y a plus de suppressions sur les gros services car il est nécessaire de laisser les moyens de fonctionnement des petits services en place.

A noter que quand on dit qu'"on renforce une mission", en réalité on atténue sa diminution.

Les brèves discussions porteront ensuite sur des demandes de clarification ponctuelles.

La question est notamment posée par un syndicat du poste d'AFiP qui sera supprimé. La réponse donnée par le directeur sera la suivante (après qu'il ait précisé que la décision n'était pas encore prise et sans donner de nom) : "On a un emploi d'AFiP vacant puisqu'il est occupé par un AFiPA."

La totalité des organisations syndicales ont voté CONTRE la proposition de suppressions d'emplois.

Politique immobilière

Le tableau joint faisait partie des documents de préparation fournis. L'ensemble des informations ci-dessous est complémentaire.

- **Rue Simonis** : l'installation de quelques postes informatiques d'e-formation est envisagée dans l'annexe. Afin d'installer des gens au troisième étage, la mise aux normes des escaliers et la réfection est nécessaire. Cependant, il s'agit d'une décision budgétaire du préfet qui est bloquée pour le moment.

- **Picquart** : les travaux annoncés devraient tous être faits cette année.

- **DRFiP** : les études des travaux nécessaires sont prioritaires. Cependant, les travaux doivent être faits sur trois ans. La mise aux normes des personnes à mobilité réduite sera faite au 25 avenue des Vosges. En effet, comme il s'agit d'un bâtiment historique, ce ne peut être fait par l'entrée principale place de la République (la façade et l'escalier monumental sont classés). Les travaux auraient dû être faits en 2014 mais les plans ont été refusés au dernier moment. Une nouvelle réunion est prévue la semaine prochaine.

- **35 avenue des Vosges** : l'accueil professionnel (notamment les parois anti-bruits) sera aménagé au 1^{er} trimestre 2015.

- **Saverne** : un déménagement est envisagé (en location). Le local actuel présente des problèmes de sécurité en plus d'un loyer très élevé, de plus le propriétaire souhaite le retour du bâtiment.

- **Drusenheim** : l'installation est espérée avant fin janvier. Aux craintes exprimées d'un tel rapprochement entre l'ordonnateur et le comptable, le directeur répond que c'est déjà le cas

d'énormément de trésoreries.

- **Obernai** : le téléphone sera refait en janvier. La direction n'a pas reçu de demande des agents pour refaire les murs ou le sol.

- **Illkirch** : au sujet du déménagement, France Domaine a donné son accord. Bercy a également donné son accord de principe. En fin d'année 2014, le bail a été finalisé et il est actuellement soumis à France Domaine et Bercy pour accord définitif. Il y a environ 10 mois de travaux prévus et le promoteur s'est engagé pour ce délai. La direction aimerait que les services soient installés au 1^{er} janvier 2016 et le déménagement est prévu en décembre parce qu'il n'y a pas d'échéances et c'est avant la campagne (NdlaCGT : hors échéance/campagne CFE pour le SIE, visiblement).

L'immeuble se situe bien au bout de la rue du Rhône, à la limite entre Strasbourg et Illkirch. Au niveau de la restauration, la direction a prévu de passer des conventions avec les restaurants administratifs présents. Il y aura bien un coin "convivial" mais qui sera néanmoins pris en compte sur la surface des agents...

- **Haguenau** : il y a dorénavant deux caisses au lieu d'une seule. Des caméras de surveillance ont été installées (non encore en action). Il est envisagé de déplacer les paravents dans le hall d'accueil pour permettre une meilleure visibilité de la salle d'attente pour les usagers. **Rien** ne sera fait pour les handicapés moteurs (impossibilité de mettre une rampe derrière la porte déjà construite). Il est proposé de fixer des rendez-vous téléphoniques aux usagers pour les accueillir dans d'autres bâtiments (par exemple la mairie) afin de pouvoir discuter à l'abri de leurs dossiers.

Il n'y aura pas de budget de la direction générale pour rénover le bâtiment. La priorité est donnée à Illkirch.

Situation budgétaire

Il ne s'agit que de compléments d'informations du tableau joint.

- Il y a eu un soudain abondement de Bercy en fin d'année. Cela a permis de faire des travaux supplémentaires (changements de fontaines à eau notamment, matériel informatique supplémentaire) mais également de payer des contrats de nettoyage et des loyers normalement payés en janvier.

- Au niveau des loyers, ils ont nettement baissé (d'environ 200 000 € réels, 2013 étant surévalués à cause de loyers 2012 payés tardivement).

- L'affranchissement est stable par rapport à 2013, en nette économie par rapport à 2012. La centralisation de l'affranchissement se poursuit .

- L'importance des fournitures s'explique notamment par plus de 38 000 € investis dans des extincteurs et autres mesures de sécurité. Il y a également davantage de fournitures de bureau. On trouve également beaucoup plus de papier que les années précédentes, probablement dû à l'organisation des élections professionnelles.

Questions diverses

- Plusieurs questions sont posées sur les restructurations de poste. Il est demandé un calendrier plus précis pour les années à venir.

Le directeur répond qu'il n'en a pas et qu'il n'y a pas d'information aux directeurs préalable aux

notes extrêmement détaillées.

Pour la fusion des SIP et CDIF, le rapprochement doit se faire dans des conditions permettant de conserver la qualité du service. Encore une fois, il n'a pas d'éléments supplémentaires.

A partir du moment où ce n'est pas prévu au volet d'emploi 2015, rien ne se produira avant 2016 (de préférence la fin du 1^{er} trimestre 2016). Les discussions avec les syndicats se feront dans l'idéal à partir du 2^{ème} trimestre 2015 afin que le projet soit connu et que les agents puissent éventuellement se présenter dès le mouvement de mutation complémentaire de mars 2016.

Lorsque la question de Mutzig est soulevée (les agents n'ayant aucune visibilité mais s'inquiétant que la suppression d'un premier poste annonce la fin totale du site), le directeur répond que les communes de Mutzig font partie de communautés de communes gérées par d'autres trésoreries, mais qu'il n'y aura pas de décision prise avant le 1^{er} janvier 2016 ou 2017.

- Le DIF ayant été supprimé au 01/01/2015, qu'advient-il des heures placées dessus ?

A priori, cela ne concernerait pas les fonctionnaires. Cependant, la direction n'a aucune information de Bercy et communiquera tout ce qui lui parviendra.

- De plus amples renseignements sont demandés sur les nominations des EDRA suite à l'appel à candidatures passé par la direction (visible sur Ulysse 67). La direction répond qu'elle n'a pas d'instruction supplémentaire de Bercy. Les affectations seront sur le département, il n'y aura pas de sectorisation. Au vu des changements apportés aux postes, les EDRA actuels pourront éventuellement sortir si les nouvelles conditions ne leur conviennent pas.

- De plus amples renseignements sont demandés sur des fusions d'hôpitaux envisagées. Effectivement, Obernai passera à Sélestat mais pas avant 2016.

